LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
Grand'Rue, 13, Fribourg (Suisse)
ANNONCES
Agence de publicité Haasenstein et Vogler
144, Place de l'Hôtel-de-Ville, 144

ABONNEMENTS

	Suisse	*Etranger*
Trois mois . .	Fr. 4 —	Fr. 7 —
Six mois . . .	» 6 50	» 13 —
Un an	» 12 —	» 25 —

ANNONCES

	Annonces	*Réclames*
Canton, la ligne	15 cent.	50 cent.
Suisse, »	20 »	»
Etranger, »	25 »	»

Un numéro du journal : 5 centimes

MARDI 25 JANVIER 1898
25 — *Conversion de Saint Paul* — 340
Numéro 19
VINGT HUITIÈME ANNÉE

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement suprême.
(BREF DE PIE IX A LA *Liberté.*)

O. I. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques.
(BREF DE LÉON XIII A LA *Liberté.*)

M. V. X.

La Presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine. (PIE IX.)

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Alger, 24 janvier.

Un meeting antisémite qui a eu lieu hier soir a réuni six mille assistants. De violents discours ont été prononcés.

La réunion a voté un ordre du jour blâmant énergiquement l'administration supérieure, et décidant l'union de tous les Algériens pour écraser les Juifs aux prochaines élections.

A la suite du meeting 500 antisémites ont brûlé deux kiosques sur la place du Gouvernement. Ils ont attaqué ensuite une dizaine de magasins juifs. Les troupes sont intervenues et ont opéré une quarantaine d'arrestations. De nombreux agents de police ont été blessés. Ce matin à 2 ¼ h., l'ordre était rétabli. Des patrouilles ont parcouru toute la nuit les principaux quartiers.

Alger, 24 janvier.

Un peloton de chasseurs à cheval, sabre au clair, a chargé la foule qui criait : A bas les Juifs ! et qui pillait dans la rue Bab-Azoum, les magasins israélistes, et jetait les marchandises dans la rue. La foule, plusieurs fois refoulée, s'est reformée, acclamant l'armée. Une personne a été tuée. Il y a eu, en outre, de nombreux blessés à coups de poignard et de revolver. Les troubles continuent.

Les pillards se réunissent presque immédiatement sur le quai ; la troupe arrive au pas de course ; mais on a eu tout de même le temps de mettre le feu aux magasins d'alcool que des Juifs ont sur le quai.

Vers minuit seulement le calme se rétablit ; l'incendie paraît éteint ; des patrouilles parcourent les rues de la ville.

On apprend ce matin que des groupes de manifestants se sont rendus au faubourg St-Eugène où quelques villas d'israélites ont été endommagées. La gendarmerie a empêché les manifestants de rentrer en ville.

La ville est maintenant tout à fait calme ; les troupes ont regagné leurs casernements. Il a été fait au total deux cents arrestations.

Alger, 24 janvier.

Les troubles sont devenues encore plus graves dans la soirée de ce jour.

Au cours des premières manifestations de dimanche, plusieurs personnes, atteintes de coups de poignard, avaient reçu des blessures affreuses et un maçon nommé Cayol, transporté dans une pharmacie, y était mort au bout de peu de temps. La nouvelle de la mort de Cayol s'étant répandue en ville vers quatre heures de l'après-midi, la population fut exaspérée et se mit à crier : « On nous assassine ! Mort aux juifs ! »

Vers dix heures et demie l'affaire prend un caractère plus sérieux encore. Les manifestants jugent utile d'aller acclamer l'armée au siège du XIXme corps. Il défoncent les magasins de farine appartenant aux Juifs et crèvent tous les sacs ; ensuite, ils mettent au pillage diverses boutiques et jettent dans la rue celles des marchandises qui ne leur conviennent pas. Les zouaves finissent par charger à la baïonnette et dispersent les émeutiers dont plusieurs sont contusionnés.

C'est alors que commence le pillage. Les devantures de six magasins juifs sont réduites en miettes ; les marchandises sont volées ou brûlées. La foule résiste à la police et à la gendarmerie qui demeurent impuissantes ; on finit par faire charger les chasseurs à cheval.

Les autorités juives ayant recommandé à leurs coreligionnaires de ne pas sortir, on n'en rencontre que peu dans les rues. Cependant, deux des morts étant chrétiens, les antisémites jurent de les venger et tout contribue à faire redouter de nouvelles bagarres.

En effet, les manifestants arrivent vers neuf heures du soir devant la mairie, poussant des cris de mort et chantant la *Marseillaise* ; ils se mettent ensuite à enfoncer les devantures de nouveaux magasins juifs. Heureusement, les zouaves accourent et leur colonel fait faire les sommations réglementaires. La foule finit par se disperser, mais c'est pour aller se reformer sur la place du gouvernement en criant : « A bas les Juifs ! » « Vive l'armée ! » La troupe fait les plus grands efforts pour rétablir l'ordre ; il a déjà été opéré à ce moment cent cinquante arrestations.

L'AFFAIRE DREYFUS

au tribunal de l'opinion publique

Le *Journal de Genève* reproche à la *Liberté* d'avoir, dès le début de l'affaire Dreyfus-Esterhazy, emboîté le pas derrière MM. Drumont et Rochefort.

Cela prouve qu'on nous lit fort mal à Genève. On aura beau fouiller dans la collection de notre journal, on ne trouvera une ligne ni de la *Libre Parole* de Drumont, ni de l'*Intransigeant* de Rochefort. Il est vrai que l'*Aurore*, de Clémenceau, n'a pas non plus eu d'influence sur notre ligne de conduite. Nous avons dit, ces jours derniers, ce que nous pensons de la *Libre Parole*. C'est le même jugement que nous portons sur l'*Autorité* de Cassagnac, ainsi que sur l'*Intransigeant*, sur l'*Aurore*, et d'une manière générale, sur les organes anarchistes de droite et de gauche.

La *Liberté* s'est soigneusement soustraite à toute influence de coteries. En dehors de l'une ou l'autre dépêche, qu'il fallait bien insérer de confiance, nous avons veillé à ne consigner, dans nos colonnes, que des faits soigneusement contrôlés et absolument incontestés, tels que le résumé des débats sur des interpellations dans les deux Chambres, et la partie de l'audience du conseil de guerre qui s'est passée en présence du public.

Nous avons laissé à d'autres journaux le monopole des cancans les plus invraisemblables qui ont occupé régulièrement, chaque jour, deux ou trois de leurs grandes colonnes depuis plus de deux mois.

Le *Journal de Genève* dit que nous ne prenons pas le bon moyen de trouver la *vérité judiciaire*. La « vérité judiciaire », faut-il la chercher dans ce fouillis de contes à dormir debout, où les plus attentifs ne se reconnaissent plus ? Et puis, vraiment, tant d'inventions saugrenues nous mèneront-elles à la « vérité judiciaire » ? En somme, nous sommes en présence de ce dilemme : ou admettre, jusqu'à preuve du contraire, que Dreyfus est coupable ; — ou admettre qu'il s'est trouvé, il y a trois ans, et qu'il se trouve encore, dans les plus hautes sphères militaires, une cinquantaine d'officiers supérieurs (membres des conseils de guerre, enquêteurs, témoins, etc.) tous sans exception des sacripants, tous conjurés, — sans qu'il y ait eu chez un seul, ni hésitation, ni scrupule, — pour envoyer à l'île du Diable un de leurs camarades, sans qu'on ait jamais su dire pourquoi ils lui en auraient voulu.

« Jusqu'à preuve du contraire », avons-nous dit ? Or, jusqu'ici les garants de l'innocence de Dreyfus n'ont fait aucune démarche *régulière* en vue de tenter cette preuve. M. Méline l'a affirmé, samedi à la Chambre, et personne n'a pu le contredire. La « vérité judiciaire » devrait pourtant être poursuivie par les droits chemins.

On a beaucoup agité l'opinion avec des journaux et des brochures. Eh bien, la *Liberté* ne croit pas à la justice des causes que l'on soustrait à leurs juges naturels, pour les faire trancher par la passion et l'entraînement des foules. Les affaires que l'on porte ainsi devant les masses incompétentes, sont celles que leurs promoteurs sentent trop mauvaises pour les soumettre aux juridictions légitimes.

Nous ne pouvons pas suivre le *Journal de Genève* dans une voie qui aboutirait à supprimer les tribunaux et à les remplacer par l'opinion publique façonnée par des journalistes irresponsables. Nous ne comprenons pas comment la justice pourrait offrir des garanties, avec des journaux remplissant les uns l'office du ministère public, les autres, sans doute, le rôle d'avocats défenseurs, et un public influencé dans un sens ou dans l'autre, suivant les hasards des abonnements et de la lecture. Il faudrait au moins que chaque citoyen fût tenu de lire le pour et le contre et fût mis en état de contrôler personnellement les assertions contradictoires des feuilles publiques. Tout cela n'est possible qu'au pays de l'utopie. Voyez nos jurys d'assises. Que de précautions le législateur a dû prendre pour donner quelque valeur à leur verdict ! A Genève, sauf erreur, on est allé jusqu'à adjoindre les membres de la cour aux jurés, afin de prévenir les trop fréquentes irrégularités qui se produisaient. A quelles extravagances n'aboutirait-on pas s'il fallait chercher la lumière dans les affaires judiciaires au moyen de la publicité et des polémiques de journaux ?

L'interpellation Cavaignac

On savait que la Chambre des députés française entendrait, samedi, le développement de l'interpellation de M. Cavaignac sur les causes qui empêchent le cabinet Méline de publier les déclarations du capitaine Lebrun-Renault, d'après lesquelles l'ex-capitaine Alfred Dreyfus aurait, avant sa dégradation, fait l'aveu de sa trahison. On s'attendait à des débats passionnés, peut-être au renversement du ministère ; aussi la Chambre était-elle presque au complet, et les tribunes avaient été de bonne heure occupées par le public avide d'émotions. Dans la tribune diplomatique se trouvait M. le comte Badeni, ancien président du cabinet cisleithan, qui a pu se croire transporté, comme on le verra plus loin, à une séance de la Chambre des députés autrichiens.

M. Cavaignac paraît à la tribune, et aussitôt il se fait un grand silence. L'interpellant rappelle les conditions dans lesquelles il a déposé sa demande d'interpellation.

M. Cavaignac affirme, le sachant d'une manière certaine, que, d'après les déclarations écrites du capitaine Lebrun-Renault, Dreyfus a laissé échapper des aveux dans une phrase commençant par ces mots : « Si j'ai livré des documents... » M. Cavaignac ajoute : 1° que ces déclarations sont attestées par une lettre du 5 janvier 1898 du capitaine Lebrun-Renault au général Gonse ; 2° que cette attestation a été signée plus tard par le capitaine Lebrun-Renault.

Contrairement à ce qu'expliquait la note Havas communiquée par le gouvernement, M. Cavaignac estime qu'il n'y aurait aucun inconvénient à publier ce document.

Le gouvernement dit ne pas vouloir laisser discuter l'autorité de la chose jugée. Mais, ailleurs, on discute cette chose jugée et les journaux ont publié une lettre de M. Bernard-Lazare démentant l'existence du rapport du capitaine Lebrun-Renault.

Ici, M. Cavaignac est interrompu par de nombreux murmures : M. Bernard-Lazare ne fait pas autorité à la Chambre.

Quant au second motif invoqué par le gouvernement, le même qui a nécessité le huis clos, M. Cavaignac pense que, s'il y a dans le document en question des passages que les convenances internationales ne permettraient pas de faire connaître, personne n'insistera pour leur lecture.

M. Cavaignac termine en conjurant le président du conseil de prononcer « la parole libératrice » et en conviant la Chambre à briser les liens qui entravent trop visiblement le gouvernement.

M. Méline répond :

— Je commence, dit-il, par répondre à la question précise qu'a posée M. Cavaignac. Il demande pourquoi le gouvernement n'a pas cru et ne croit pas devoir livrer à la publicité les déclarations du capitaine Lebrun-Renault, recueillies le jour même de l'exécution du jugement Dreyfus.

Je reconnais, et tout le monde le sait, que ces déclarations existent.

A cette affirmation si nette et si précise, une longue salve d'applaudissements éclate émaillée de nombreux cris : Très bien ! Bravo ! C'est cela !

M. Méline poursuit, en rappelant que, dès le premier jour, le gouvernement a nettement précisé son attitude. Il a déclaré que l'affaire était d'ordre exclusivement judiciaire, et que les pouvoirs publics, en la discutant, en changeraient le caractère et créeraient une véritable confusion des pouvoirs. On mettrait en doute la chose jugée. Ce serait aller contre le désir de M. Cavaignac lui-même, parce que ce serait laisser croire que, sans cette pièce, le jugement serait sans valeur. Or, le jugement se suffit à lui-même. Il ne pourrait être remis en question que par des juges qui seraient chargés de la revision, **et à ceux-là personne jusqu'ici n'a jugé à propos de la demander.**

Une autre raison encore de ne pas publier la déclaration, c'est que cette publication offrirait les mêmes inconvénients qui ont fait ordonner le huis clos lors du premier jugement. Le gouvernement manquerait au premier de ses devoirs s'il soulevait ainsi des difficultés sur lesquelles on n'a pas besoin d'insister.

On insiste sur ce que l'affaire a été jugée à huis clos. Mais le huis clos tient à la nature même de l'affaire. Dans tous les pays civilisés, les affaires de cette nature sont ainsi traitées. Il en est ainsi, non seulement par suite des difficultés diplomatiques qui pourraient en résulter, mais aussi parce qu'il n'est pas nécessaire de faire connaître à nos adversaires les secrets de notre défense militaire. (Très bien ! très bien !).....

M. Cavaignac condamne la campagne menée contre la chose jugée. Le gouvernement la condamne et la réprouve plus que lui, parce qu'il en a souffert plus que personne. (Bruit à gauche.)

Cette campagne est absolument inexcusable. Elle pouvait s'excuser dans les premiers jours, quand il s'agissait de renseigner l'opinion. Mais, dès que la justice a été saisie, quand les défenseurs de Dreyfus ont eu eux-mêmes choisi leurs juges, alors qu'ils ont saisi la justice militaire par une dénonciation en règle, qu'ils ont été amenés devant les juges, ce jour-là le silence devait se faire. Au contraire, l'instruction a été menée parallèlement dans la presse. On a attaqué violemment les chefs de l'armée.

On pouvait au moins espérer que, lorsque les juges se seraient prononcés, la campagne cesserait.

Si, quand les juges se sont prononcés, leur décision ne compte plus parce qu'elle n'a pas le bonheur de plaire à ceux qui l'ont sollicitée, je demande ce qui restera de la justice et sur quelles bases vous voudrez alors asseoir la société. (Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

Il s'est trouvé que ce jugement, qui aurait dû s'imposer à tout le monde, a été, au contraire, le point de départ d'une campagne plus violente que toutes les autres.

Un auteur de grand talent s'est servi de sa plume pour déshonorer les chefs de l'armée. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs. — Bruit à l'extrême-gauche.)

La justice militaire tout entière, les experts eux-mêmes n'ont pas trouvé grâce devant lui. (Bruits et interruptions à l'extrême-gauche.) Et il a été, fauchant tout sur son passage, avec une superbe inconscience, sans se rendre compte du mal qu'il devait accomplir.

J'ai le regret de dire qu'il n'a pas été seul, d'autres ont suivi cet exemple, et les écrivains et les journalistes qui ont fait cela ont pris une lourde responsabilité (*Applaudissements.*) Ils peuvent aujourd'hui en mesurer l'étendue (Très bien ! très bien !)

Libre à eux de croire à l'innocence de Dreyfus, mais il y a des moyens qu'on n'a pas le droit d'employer pour faire triompher une cause qu'on croit juste (Vifs applaudissements.)

On n'a pas le droit de vouer au mépris les chefs de notre armée nationale (Vifs applaudissements), de troisser le sentiment national dans ce qu'il a de plus respectable, au risque de déchaîner des tempêtes et des troubles comme ceux que nous avons tant de peine à réprimer (Vifs applaudissements. — Rumeurs à l'extrême gauche.)

Ici les députés socialistes commencent à faire du tapage. M. Faberot veut se jeter sur M. de Bernis, qui le traite de canaille.

M. Chauvière, parlant de M. Cluseret, dit que ce vieux l'em...pêche d'entendre.

M. Antide Boyer appelle M. Cluseret « traître à tous les partis ».

M. Cluseret répond sur le même ton.

C'est à grand'peine que M. Brisson peut rétablir l'ordre.

M. Méline parvient enfin à dominer le tumulte, et il poursuit en rappelant qu'il a déféré à la justice le factum de M. Zola. Il a confiance dans les douze citoyens libres entre les mains desquels est remise la défense de la justice et de l'armée.

En ce moment, des voix du groupe socialiste crient : Vous n'avez pas osé tout soumettre au jury !

M. Méline :

Je comprends la portée de cette interruption. Vous dites : « Vous avez bien poursuivi, mais vous n'avez pas tout poursuivi. Vous avez laissé en dehors des poursuites une partie des accusations de l'auteur de l'article. »

Eh bien, oui, nous n'avons pas cru devoir soumettre à l'appréciation du jury l'honneur des chefs de l'armée. Cet honneur est au-dessus de tout soupçon. (Vifs applaudissements. — Rumeurs à l'extrême gauche.)

M. Jules Guesde. — Et votre confiance dans les douze jurés, qu'en faites-vous ? Non, vous n'avez pas confiance ! C'est un outrage au jury ! *(Bruit prolongé.)*

M. le président du conseil. — Les chefs de l'armée ont, comme nous-même, la plus absolue confiance dans le jury, mais ils n'ont pas besoin d'aller devant lui pour y recevoir de nouveaux outrages. (Applaudissements. — Interruptions à l'extrême-gauche — Bruit prolongé.)

D'autre part, si nous n'avons pas voulu comprendre dans la poursuite l'attaque dirigée contre le premier conseil de guerre, ce n'est pas seulement parce que, dans l'article en question, on ne reproche aux premiers juges qu'une erreur, tandis qu'on déclare les seconds criminels ; c'est aussi parce que nous n'avons pas voulu nous prêter à une véritable illégalité. (Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche et à droite.)

Nous n'avons pas voulu permettre qu'on introduisît indirectement, contrairement aux prescriptions de la loi, un procès en revision. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Nous avons pensé qu'il était impossible de transformer la cour d'assises en un conseil de revision. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs. — *Interruptions* à l'extrême-gauche et sur divers bancs à gauche.)

Je sais bien qu'on essayera, malgré tout, de le faire ; l'auteur de l'article l'a dit : ce n'est pour lui qu'un moyen révolutionnaire. On veut, par un scandale répété, arracher la revision en dehors des juges de la revision eux-mêmes. On peut faire ce scandale, il retombera de tout son poids sur la tête de ceux qui le commettront. (Vifs applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche et à droite.)

Si nous ne pouvons pas empêcher le scandale, il y a une chose que nous empêcherons, c'est que *le désordre continue dans la rue, d'où* qu'il vienne. (Applaudissements sur les mêmes bancs. — Interruptions à l'extrême-gauche.)

Vous verrez si sur ce point nous manquerons de résolution. Nous ne permettrons pas que l'ordre soit plus longtemps troublé dans la rue. C'est précisément parce que dans ce pays la discussion est libre, parce qu'elle peut aller même jusqu'à la licence, qu'il est nécessaire qu'il y ait, comme contrepoids, l'ordre dans la rue. (Nouveaux applaudissements.)

Je ne comprends pas que vous ne vous en rendiez pas compte. (Interruptions à l'extrême gauche.)

Puisque vous m'interrompez, je dis, vos articles à la main, que vous faites appel à la révolution dans la rue. (Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche et à droite. — Nouvelles interruptions à l'extrême-gauche.)

Je préviens l'honorable M. Jaurès, en particulier, que la décomposition bourgeoise n'est pas encore assez avancée pour qu'il suffise de 20,000 hommes résolus pour proclamer la révolution sociale dans nos rues. (Applaudissements.)

Quant aux appels à l'indiscipline des soldats...

M. Jaurès. — Au républicanisme des soldats.

M. le président du conseil. — ... A la révolte contre leurs chefs, que je lis ce matin, je dis à M. Jaurès que de pareilles attaques causeront une grande satisfaction aux ennemis de la France. (Applaudissements au centre et sur divers autres bancs.) Ils se demanderont si c'est *par des* pareils moyens qu'on veut préparer de nouvelles éditions de la *Débâcle*. (Vifs applaudissements *sur les mêmes bancs.*)

M. Gérault-Richard. — C'est de la débâcle de Madagascar que vous parlez ? (Bruit.)

M. Méline conclut ainsi :

Nous faisons tout en ce moment pour conjurer une crise qui pèse si lourdement sur le pays tout entier. Je dis que, quand un gouvernement est dans cette situation, ceux que n'aveugle pas l'esprit de parti devraient considérer comme un devoir de se grouper autour de lui (Applaudissements.)

Ce qu'il défend, ce n'est pas son existence ministérielle si misérable (Applaudissements) et s'il pouvait la léguer à M. Cavaignac, il ne pourrait que l'en remercier. (Nouveaux applaudissements.)

Mais, ce que nous défendons, ce sont les intérêts permanents du pays, notre puissance militaire, le bon renom de la France devant l'étranger. (Vifs applaudissements.) Voilà ce que nous défendons avec résolution ! Nous resterons comme des soldats à notre poste. (Très *bien ! très bien !) Mais nous avons besoin que* le pays sache que vous êtes derrière nous et que nous avons votre confiance. (Acclamations prolongées. — Les membres du centre, debout, applaudissent pendant plusieurs minutes. — Le président du conseil, de retour à son banc, reçoit de nombreuses félicitations.)

M. Cavaignac reparaît à la tribune pour déclarer que de profonds dissentiments politiques le séparent de M. Méline ; mais il n'a pu entrer dans sa pensée de les transporter dans cette question. Ce n'est pas l'homme de parti qui a parlé. Satisfait des explications qui viennent d'être données, il retire son interpellation.

M. Jaurès, député socialiste, déclare la reprendre, et, à partir, de ce moment le bruit et le désordre dépassent toutes les bornes.

M. Jaurès proteste contre la diversion tentée contre les socialistes. Il y a quelques jours, quand M. de Mun adressait d'impérieuses sommations au gouvernement tout entier, il disait que l'honneur de l'armée exigeait les paroles décisives, la communication...

M. le comte de Mun. — Je n'ai jamais demandé aucune communication ; j'ai demandé au ministre de défendre l'honneur de l'armée ; et s'il avait été question de communication de pièces, je m'y serais opposé. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. Jaurès. — Pourquoi donc, vous réfugiant *dans l'abstention, n'avez-vous pas osé associer* votre vote à ceux de vos collègues de droite qui ajournaient indéfiniment l'interpellation de M. Cavaignac ?

M. le comte de Bernis. — Vous avez beaucoup de toupet. (Bruit.)

M. Jaurès. — Vous ne l'avez pas osé, parce que cet ajournement vous paraissait en contradiction avec l'attitude prise par vous. Vous avez beau parler de l'honneur de l'armée, du salut de la patrie ; vous avez un souci supérieur à celui-là : c'est de sauver un gouvernement de réaction et de privilège. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Je m'étonne d'avoir à rappeler au président du conseil, qui s'est trouvé plus près que d'autres d'événements douloureux, que ceux qui préparent les débâcles, ce ne sont pas ceux qui signalent à temps les fautes de l'armée, ce sont ceux...

M. Jean Plichon (montrant le journal la *Lanterne*). La débâcle, la voilà

M. Jaurès. — La débâcle, elle était alors chez les généraux de cour protégés par l'Empire, comme elle risquerait d'être aujourd'hui chez les généraux des jésuitières protégés par la République. (Bruit au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. le président. — Je vous prie, monsieur Jaurès, de surveiller votre langage ; votre talent n'a pas besoin d'expressions violentes. (Applaudissements.)

M. Jaurès. — Tout en déférant avec respect aux justes paroles de M. le président, j'ai le droit de demander à nos ennemis dans cette assemblée...

M. le président. — Le mot d'ennemis ne doit pas être prononcé ici. (Très bien ! très bien !)

M. Jaurès. — J'ai le droit de demander, dans un débat qui passionne toutes les consciences, de ne pas troubler la discussion par des interruptions systématiques.

La diversion, disais-je, tentée par le président du conseil contre les socialistes était inutile ; il était sûr de retrouver les éléments de sa majorité.

Ces paroles virulentes soulèvent des protestations indiquées. Sans se laisser arrêter, M. Jaurès continue :

— Plus d'habiletés, plus d'équivoques. Savez-vous ce dont nous souffrons à l'heure présente ? ce dont nous mourons tous ?

Eh bien, je le dis, sous la responsabilité de ma conscience personnelle, depuis que cette affaire est ouverte, nous mourons des demi-mesures, des équivoques, des réticences, des mensonges et des lâchetés. (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche.)

Oui, des équivoques, des mensonges et des *lâchetés. (Vifs applaudissements répétés à* l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.)

Quoi que vous ayez fait pour en atténuer le scandale, il y a du mensonge et de la lâcheté dans les poursuites incomplètes dirigées contre M. Zola. (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche et sur divers bancs à gauche. — Protestations au centre et à droite.)

M. le président. — Monsieur Jaurès, pour cette parole, je vous rappelle formellement à l'ordre. (Applaudissements.)

A ce moment, l'orage longtemps contenu éclate. M. de Bernis crie à Jaurès : Vous êtes l'avocat du Syndicat Dreyfus.

M. Jaurès lui répond : Vous êtes un misérable et un lâche !

M. de Bernis se précipite à la tribune, mais plusieurs socialistes s'élancent sur lui et des scènes de pugilat éclatent sur divers points. M. de Bernis parvient cependant jusqu'à la tribune et frappe M. Jaurès. Conservateurs et socialistes se précipitent à la tribune et la mêlée devient générale.

M. Brisson, impuissant à rétablir l'ordre quitte le fauteuil en annonçant qu'il va aviser le procureur général. (Vive agitation.)

Le bureau de la Chambre s'est réuni pendant la suspension de la séance, et a délibéré pour savoir s'il fallait saisir le procureur général des incidents qui se sont produits. Le bureau a examiné aussi si, en présence de la surexcitation des esprits, il convenait de reprendre la séance.

Au moment où M. Brisson quittait son fauteuil, et où la mêlée semblait générale on a vu apparaître dans les couloirs une compagnie de soldats sans armes, appelée par les questeurs. Mais en présence des protestations de plusieurs députés, les soldats ont rejoint leur poste. Certains députés songent à soulever, à la tribune, un incident à ce sujet.

Lorsque la séance a été suspendue, ordre a été donné de faire évacuer la tribune pu*blique, où l'on s'invectivait, où l'on s'interpel*lait et où quelques journalistes échangeaient même des coups.

Une nouvelle altercation a éclaté dans les couloirs entre MM. de Bernis et Deville. Celui-ci a essayé de lancer un encrier à la tête de M. de Bernis, qui lui criait misérable. Les spectateurs sont intervenus pour empêcher une bagarre.

On parle d'un échange de témoins entre MM. Jaurès et de Bernis.

Les spectateurs des tribunes ont dû quitter le Palais-Bourbon ; ils attendaient sur les trottoirs la reprise de la séance, commentant vivement les incidents qui se sont produits. Le calme s'est rétabli peu à peu dans les couloirs. Les députés semblaient profondément désolés du triste spectacle que la Chambre venait de donner. Les amis de M. Jaurès déclaraient que celui-ci refusera de se battre avec M. de Bernis.

Sur la demande de M. Brisson, tous les groupes se sont réunis pour examiner s'il convenait de reprendre la séance interrompue. Les avis ont été assez partagés ; mais la majorité, craignant que des désordres ne se reproduisent, M. Brisson a décidé sous sa responsabilité de ne pas rouvrir la séance.

Le bureau de la Chambre a décidé d'informer le procureur général qu'un délit a été commis à la Chambre par les députés de Bernis et Gérault-Richard. Une instruction sera ouverte.

CONFÉDÉRATION

Pèlerinage suisse à Rome. — Dimanche matin, après la Sainte Messe de Sa Sainteté, M. Banchini, organisateur du pèlerinage suisse à Rome, a été reçu en audience particulière par Léon XIII.

Voici la dépêche que M. le chanoine Kleiser a reçue à ce sujet :

Sa Sainteté est très satisfaite du pèleri nage suisse ; Elle bénit d'une manière spéciale les organisateurs et les pèlerins et a daigné concéder plusieurs privilèges aux pèlerins.

Nous pouvons ajouter qu'au Vatican on attendait depuis longtemps une réponse à l'Encyclique *Militantis Ecclesiæ* et aux privilèges accordés par Sa Sainteté pour le Jubilé du Bienheureux. On trouve donc ce pèlerinage de Rome très opportun prouvant de la part de ses auteurs une délicate pensée vis-à-vis du Saint Père.

On s'occupe maintenant, à Rome, des détails de l'organisation. Des voitures seront mises à la disposition des pèlerins, afin qu'ils puissent visiter, sans perte de temps, les monuments principaux de Rome. La Garde-Suisse donnera un grand concert ; M. de Courten a l'amabilité de mettre son zèle connu au service des pèlerins suisses.

Le *Vaterland*, de Lucerne, a publié, dans son numéro de dimanche, un chaleureux article en faveur du pèlerinage Canisius suisse. On y trouve exposés les motifs qui doivent engager à profiter de ce pèlerinage du Jubilé du Pape et du Centenaire du B. P. Canisius.

On espère aussi obtenir de la Compagnie des chemins de fer italiens le prolongement de la validité des billets de retour pour les pèlerins désireux de rester encore quelques jours à Rome ; cette concession sera agréable à plusieurs.

Qu'on se hâte donc de s'annoncer, afin que le prix exact du pèlerinage puisse être fixé. Ce prix, comme on sait, dépend du nombre des participants. Les dames sont admises au pèlerinage.

Les inscriptions se font chez M. le chanoine Kleiser, directeur du Comité des pèlerinages, à Fribourg, qui prendra part lui-même au pèlerinage et qui dirigera les pèlerins français et allemands.

Le rachat et la presse. — Un correspondant du *Démocrate*, de Delémont, insiste pour démontrer que le rachat sera préjudiciable au Jura bernois. Voici son principal argument :

Quant aux express de Paris et de Londres, il est évident que ces trains seront supprimés. La Compagnie de l'Est les fait, parce qu'elle est un des gros actionnaires du Jura-Simplon. Quand on lui aura remboursé ses quatre millions, elle s'empressera de concentrer tout son trafic sur les trains qu'elle conduit à Bâle, par l'Alsace, et l'entrée de Delle, qui est aujourd'hui une entrée de grand transit, international, deviendra secondaire. Les trains de l'Est par le Jura sont une faveur ; la Compagnie du Jura-Berne-Lucerne a dû réclamer longtemps pour les obtenir ; l'Est a fini par céder pour des raisons de pure convenance à l'égard d'une Com*pagnie dont elle est actionnaire. A vec le rachat,* ces raisons cessent.

La *Suisse libérale*, de Neuchâtel, fait ressortir le double langage tenu par les partisans du rachat, suivant qu'ils s'adres-

---

67 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

COUPABLE

PAR

José DE COPPIN

— Pardon, père, pardon, si je vous ai fait quelque peine involontairement, disait-elle d'une voix de prière... Dieu m'est témoin que je vous aime, que je donnerais ma vie pour vous épargner le chagrin. Oui, j'ai souffert en votre absence, obsédée par les craintes et les inquiétudes, mais aujourd'hui tout est oublié, et je remercie le ciel de la consolation inespérée qu'il m'accorde en ce moment.

Il y avait un tel accent de sincérité et de tendresse dans ces paroles chaleureuses, que le comte en fut ému et se calma subitement. Mécontent de lui-même, prenant un étrange plaisir à froisser son orgueil et à s'humilier comme un coupable, il dit, avec une douceur pleine d'amertume :

— C'est à toi de me pardonner, Jeanne. J'ai eu des torts envers toi.

— Des torts ?...

— *Oui...* Oh ! tu le *sais...*

Il s'arrêta, comme s'il craignait de se compromettre. Puis tout à coup, changeant de ton :

— J'aurais dû le dire plus tôt... En quittant Sambremont, ma résolution n'était pas encore prise... C'est plus tard... Je l'avoue, le patriotisme ne m'avait pas guidé d'abord. D'autres raisons provoquaient mon départ.

— D'autres raisons ?... répéta Jeanne que ces phrases entortillées inquiétaient.

— Oui, d'autres raisons que tu devais ignorer.

— Vous voulez parler des revers de fortune !...

— Précisément... tu as donc deviné ?...

— Non. La rumeur publique attribuait votre départ à cette cause. Des allusions discrètes du notaire Meurant m'avaient fait croire que cette supposition était fondée... Vous avez fait des pertes considérables...

— Eh bien oui, je l'avoue... Aussi bien, à cette heure, je ne dois plus te le cacher... Il importe que tu sois instruite, que tu connaisses la triste réalité.

— Parlez sans crainte, j'ai du courage... C'est le silence qui me tue, l'incertitude cruelle... Vos confidences, au contraire, me prouveront que vous m'aimez... Si terribles soient-elles, j'en serai réconfortée...

Le comte reprit, lentement :

— Ah ! ma chère Jeanne, pardonne-moi de t'avoir caché jusqu'à ce jour une cruelle situation... Ta jeunesse, ta paix, ton bonheur, ton avenir même m'ont réduit au silence. J'avoue que ma fierté souffrait aussi d'un aveu pénible, et que j'espérais encore remédier au mal dont je me crois indirectement responsable...

— *Non, non, père, protesta* Jeanne, cette responsabilité ne vous incombe pas. Je rends hommage à vos mérites, à votre intelligence...

— Chère et indulgente enfant, murmura Robert en pressant avec effusion la main de sa fille. Celui-ci poursuivit :

— Vous êtes ici hors de cause... Seule la malchance...

— Tu as prononcé le mot, interrompit le comte, heureux de se disculper. La malchance, la fatalité n'ont cessé de me poursuivre... Toutes mes entreprises ont échoué, surtout dans les dernières années... J'ai dû hypothéquer tous mes biens, même la terre de Sambremont. Récemement encore, j'ai fait des pertes énormes, par suite d'un désastre financier. Pour tenter une dernière fois la fortune, ou plutôt pour sauver ton avenir, j'ai placé le reste de mon avoir dans une importante affaire, suivant en cela le conseil du notaire Meurant. Si cette affaire réussit, c'est la richesse à courte échéance ; si, au contraire elle *échoue, c'est la ruine complète et sans retour !...*

Le comte s'arrêta, pensif, l'air sombre. Jeanne lui prit les deux mains et s'écria :

— Oh ! merci pour votre confiance... Que ne me l'avez-vous accordée plus tôt... Elle m'aurait permis de vous consoler, de vous encourager, elle aurait calmé mes alarmes...

— Calmé ses alarmes ?... reprit le comte, surpris.

— Oui, continua Jeanne, en s'animant... Votre absence était pour moi un douloureux mystère, une cruelle énigme. A présent j'en connais le mot, et je suis rassurée...

— Mais, malheureuse enfant, ne vois-tu pas que l'avenir est pour toi plein de menaces ?... La ruine est là, devant ta jeunesse, avec ses tristes conséquences... Tu aurais pu te l'épargner par un brillant mariage... C'est pourquoi je t'avais conseillé d'accepter la main de Gaston.

— Jamais je n'aurais consenti...

— A le tromper sur ta situation ?.. Je comprends ton scrupule, connaissant ta délicatesse... Mais Gaston était riche, il t'aimait... Un tel obstacle ne l'eût pas arrêté peut-être.

— Il y en avait un autre...

— Oui, je le sais... Tu m'as tout avoué avec une entière franchise... Hélas ! J'ai été cruel alors. Mais aujourd'hui, je reconnais mon erreur, et si, avant de disparaître, je ne puis assurer ta fortune, ton avenir, je voudrais du moins assurer ton bonheur.

Le comte fit une pause. Ensuite il reprit en hésitant :

— Dis-moi, l'aimes-tu encore ?...

— Qui ?... demanda Jeanne, au comble de la surprise.

— *Octave ?...* murmura le comte...

— Oh ! oui, je l'aime, dit-elle machinalement, la vérité dont son cœur était plein débordant à son insu jusque sur ses lèvres...

Le comte réfléchit longuement. Puis regardant sa fille, et interrogeant :

— As-tu des nouvelles d'Octave ?... Ici l'on ne sait rien... A peine puis-je lire un journal de temps à autre...

Il soupira.

— Comme vous, Octave a été blessé à la guerre dit Jeanne, hésitante.

— Parle-moi de lui, fit le comte.

Encouragée de la sorte, la jeune fille raconta tout ce qui s'était passé en l'absence de son père. Celui-ci l'écouta attentivement. Mais quand elle prononça le nom de l'abbé Bondroit, le comte eut un mouvement fébrile.

(*A suivre*).

sent aux Suisses romands ou aux Suisses allemands :

Dans la Suisse romande, où il existe encore un certain nombre de petits porteurs d'actions de chemins de fer, les partisans du *rachat leur* disent, pour les tranquilliser, que les évaluations du message sont abandonnées par le Conseil fédéral lui-même et qu'elles seront, dans tous les cas, considérablement majorées par le Tribunal fédéral. Au Conseil des Etats, M. Gavard déclarait que, si l'on payait cent millions de plus aux actionnaires, il voterait le rachat. Il faut croire qu'on lui a promis en haut lieu les cent millions qu'il demandait, puisqu'il a fini par voter le rachat.

En revanche, dans les milieux radicaux et *socialistes de la Suisse* allemande, où l'on exige, au contraire, que la Confédération rachète à bon marché, des personnes autorisées affirment que les prix du message ne seront pas majorés et que les déductions qui ont été faites de la valeur des actions sont parfaitement justifiées. C'est ce qu'a déclaré l'autre jour, à l'assemblée radicale d'Aarau, un haut fonctionnaire du Département des chemins de fer, M. Weissenbach, qui a été l'un des experts du Conseil fédéral et que l'on désigne candidat aux fonctions de directeur général des chemins de fer fédéraux.

M Weissenbach doit être au courant des intentions du Conseil fédéral. Or, d'après les comptes-rendus des journaux radicaux, il a dit l'autre jour, à Aarau, que le prix d'achat fixé par le Conseil fédéral ne serait pas dépassé et que les moins-values prévues par le message n'étaient nullement exagérées.

Aux porteurs d'actions, on leur promet donc qu'on leur paiera un bon prix ; à ceux qui n'en ont pas, on leur dit qu'on n'ajoutera pas un centime aux évaluations du message. Qui trompe-t-on ? Il est bien permis de se le demander.

Un correspondant de la *Revue* expose le point de vue où s'est placé le Bureau de statistique pour classer un certain nombre de feuilles de signatures dans la catégorie des *signatures douteuses :*

On a rangé sous cette rubrique toutes les feuilles dont la légalisation était insuffisante ; jusqu'à présent, le Conseil fédéral s'est toujours *montré* très large en cette matière, admettant que ces vices de forme ne doivent pas être pris en considération dans la fixation du résultat final. Au sens strict de la loi, ces signatures n'en sont pas moins nulles et l'on s'étonne qu'après toutes les réclamations qui ont suivi les dernières votations, il se soit trouvé encore assez de secrétaires municipaux pour apposer leur griffe au-dessous de 2,417 signatures, alors que seuls les syndics ont ce droit. C'est là une question de détail, dit-on ; mais la loi est formelle et exige la signature du *syndic. On a* constaté encore que, pour 174 signatures, la personne qui avait légalisé les listes n'avait pas indiqué ses fonctions ; pour 263 autres, le sceau lui-même manquait et, pour 527 enfin, le chiffre des signatures n'était pas indiqué au total. A ce propos, on a pu observer une fois de plus que bon nombre de syndics légalisent *en blanc* et certifient l'exactitude de 45 signatures, par exemple, alors que la liste n'en contient que deux ou trois ou même — ainsi qu'il est arrivé dans une commune fribourgeoise — n'en contient pas une seule.

Ferait-on un jugement téméraire en présumant que certaines des informalités signalées à la *Revue* pourraient bien provenir de la mauvaise volonté d'autorités communales, à qui le mouvement référendaire ne plaisait pas ?

Militaire. — Le 23 février de l'année dernière, le Conseil fédéral a alloué une subvention de 50 fr. aux officiers d'artillerie pour l'achat de la lorgnette de campagne Zeiss, en ce sens que ces lorgnettes, commandées par cent pièces à la fois, revenaient à la Confédération à 150 fr. pièce, et qu'elle les abandonne aux officiers d'artillerie au prix de 100 fr. Dès aujourd'hui, les officiers de l'état-major des troupes combattantes bénéficieront également de cet avantage.

Le Père de Salis Seewis, S. J — La Société de Jésus vient de faire une grande perte. Le Père de Salis-Seewis est mort à la maison de la Compagnie de Jésus de la Via Crocetta de Gênes.

Né le 2 mai 1825, à Modène, il était le fils du comte Jean Ulric Gaudens Dietegen de Salis-Seewis, l'auteur du célèbre *lied* allemand *Traute Heimath ;* les Salis-Seewis sont une fort ancienne famille des Grisons

Entré de bonne heure dans la Compagnie de Jésus, il était un excellent orateur et un écrivain distingué.

Ses conférences l'ont rendu fort populaire à Gênes ; ses écrits, notamment ses articles publiés dans la *Civiltà cattolica,* l'ont fait connaître dans le monde scientifique et religieux tout entier. Ses études physiologiques et psychologiques font autorité dans la matière. L'ouvrage *La Question romaine* a été fait par le Père de Salis sur la demande formelle du Saint Père.

La mort du Père de Salis est une grande perte, non seulement pour la Compagnie, mais aussi pour les sciences.

Expulsion d'anarchiste. — Le Conseil d'Etat du Tessin a décidé de déférer aux Autorités fédérales le nommé Alfred Tona, italien, récemment arrêté à Lugano, qui passait pour un anarchiste ardent, et qui *paraît être inculpé d'être* l'agent d'une police étrangère.

Banquet à la diplomatie. — Samedi soir a eu lieu, au Bernerhof, le dîner annuel offert par le Conseil fédéral au corps diplomatique accrédité auprès de la Confédération. *67 convives avaient pris place autour* de la table très bien décorée. Assistaient au dîner : le Conseil fédéral *in corpore,* les chefs de missions, à l'exception des ministres de Russie et de Belgique, absents, le personnel de l'ambassade et des légations, les attachés militaires de France, lieutenant-colonel du Moriez, de Russie, major-général de Rosen, et des Etats-Unis, lieutenant Williams, en uniforme, le corps consulaire, les représentants de l'Assemblée fédérale, du Tribunal fédéral, des autorités bernoises, des Bureaux internationaux, le procureur général de la Confédération, et quelques hauts fonctionnaires.

NOUVELLES DES CANTONS

Paroisses catholiques du Jura. — Le Conseil exécutif de Berne discute en ce moment un projet de la Direction des cultes, relativement au rétablissement des paroisses catholiques dans le Jura.

Ce projet modifie sensiblement l'état de choses actuel, en ce sens qu'il rétablit un certain nombre de paroisses dans les communes dont la population dépasse 400 âmes, et qu'il institue quelques vicariats de section.

C'est une bien insuffisante satisfaction qui sera donnée aux besoins et aux vœux des catholiques. *Ceux-ci demandent, comme de* juste, le rétablissement pur et simple des paroisses qui existaient avant le Kulturkampf.

Bonne discipline. — Le Conseil d'école et les autorités communales d'Unterwalden n'entendent pas, et ils ont raison, que la jeunesse s'émancipe trop tôt. A Stansstad, la police locale a reçu l'ordre de faire immédiatement rentrer chez leurs parents les enfants en âge de suivre l'école qu'ils rencontreraient à la nuit tombante dans la rue et de signaler immédiatement à l'autorité ceux qu'ils apercevraient fumant. Ces mesures vont être généralisées et appliquées, à la suite d'une décision du Conseil d'Etat, à toutes les communes du canton. On y ajoutera la défense, pour ces mêmes enfants, d'entrer aux abattoirs et celle de jouer avec des allumettes ou de la poudre.

Il y aurait aussi des mesures à prendre à Fribourg. On y rencontre dans les rues, vers 9 h. du soir, des groupes de garçons de 9 à 11 ans, cachés sous des masques, qui braillent et commettent des gamineries sous le regard paterne des sergents de ville.

La revision schwyzoise. — On mande d'Einsiedeln qu'une assemblée qui comptait 200 *participants a décidé, vendredi* soir, après avoir entendu un rapport de M. de Reding, conseiller d'Etat, de repousser le projet de constitution, et de demander immédiatement une révision de la constitution portant sur un certain nombre de points que l'assemblée désigne dans sa résolution.

ÉTRANGER

FRANCE ET ANGLETERRE

La presse anglaise ne dissimule pas le mécontentement que lui cause l'attitude de la France dans l'Afrique occidentale.

Nous devons, dit la *Pall Mall Gazette,* profondément déplorer l'attitude prise par le gouvernement français vis-à-vis du commerce anglais dans les possessions françaises de l'Afrique occidentale, notamment à la Côte d'Ivoire. Rien n'est plus sensible aux Anglais que de frapper leurs marchandises de tarifs contraires au commerce.

Et l'action des Français est d'autant plus inopportune que les deux nations ont, en ce moment, les plus sérieuses raisons de s'abstenir de tout acte, officiel ou autre, qui serait de nature à envenimer les relations actuelles, déjà suffisamment difficiles.

Parlant des exportations d'acajou de la *Côte d'Ivoire,* la *Pall Mall* constate que le commerce anglais avec cette colonie française est quatre fois plus important que le commerce français avec la même colonie.

En réalité, continue la *Pall Mall,* le commerce anglais doit ouvrir ses poches pour que la colonie de la Côte d'Ivoire puisse payer les folies commises dans l'affaire Verdier par un ministre des colonies françaises.

La *Pall Mall* espère que la diplomatie anglaise *persuadera le gouvernement français* de l'injustice manifeste qu'il y a à faire, du commerce anglais, le bouc émissaire de l'ignorance ministérielle française.

NOUVELLES DU MATIN

Le Reichstag allemand a continué samedi la discussion du budget de l'intérieur et s'est occupé à ce propos de la situation des ouvriers de l'industrie et des campagnes. Il a renvoyé à une date ultérieure les motions présentées par MM. Pachnicke et Lieber au sujet du droit de coalition.

Le budget de l'intérieur a été ensuite approuvé dans son entier.

Le conflit des langues en Bohême. — Au Landtag de Bohême, le gouverneur a répondu samedi à l'interpellation Schlesinger et consorts au sujet de l'interdiction du port des insignes. Il a déclaré que le port des couleurs est un droit reconnu par les statuts aux étudiants allemands et que cela ne devrait faire naître aucune susceptibilité dans la population. Il n'en est pas moins vrai qu'il existe, dans la population, une certaine irritation et c'est pour cela que des mesures extraordinaires sont nécessaires. Tout en reconnaissant les droits des étudiants, on doit admettre aussi que ces droits n'ont pas l'importance qu'à le maintien de l'ordre, lequel doit être assuré par *tous les moyens.*

Il ne saurait être question, continue l'orateur, de violer les droits des étudiants allemands. Les mesures prises sont de nature toute générale ; elles s'appliquent aux associations slaves aussi bien qu'aux associations allemandes et aux particuliers. *Le gouverneur exprime l'espoir que le* calme reviendra et que le régime de la liberté pourra renaître aussi.

Une proposition de clôture de la discussion a été présentée et a provoqué une grande agitation. M. Wolff a été rappelé deux fois à l'ordre. Finalement, la proposition de clôture a été adoptée.

M. Kramarcz est élu porte-parole général des Tchèques. Lorsque celui-ci a commencé son discours en langue tchèque, beaucoup de députés allemands ont quitté la salle des séances.

Georges de Grèce. — Les nouvelles de Crète annoncent le succès assuré de la candidature du prince Georges de Grèce au poste de gouverneur de l'île. Cette nouvelle a produit à Athènes un enthousiasme indescriptible. Les réfugiés crétois tenant le fait pour positif, s'apprêtent à exprimer solennellement leur loyalisme *envers le prince.*

A Cuba. — Le colonel Castellano, avec 2000 hommes, s'est emparé, après trois jours de combat, de Sierra Civita, siège du gouvernement des insurgés. Huit cents rebelles se sont défendus avec acharnement ; mis en déroute, ils ont perdu 57 hommes pendant leur retraite.

PETITE CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

Accident dans une mine. — Une terrible catastrophe s'est produite jeudi au charbonnage de Bonne-Espérance, près de Mons (Belgique).

La catastrophe paraît due à une rencontre de cages dans le puits, qui s'est produite pendant la remonte des ouvriers à veine, qui commence à trois heures.

Une première montée de travailleurs s'était faite sans encombres. C'est à la deuxième qu'est arrivé l'épouvantable malheur.

Seize ouvriers avaient pris place dans la cage du fond ; la cage descendant du jour était vide.

La rencontre du câble s'est produite, suppose t on, à environ 350 mètres du jour. Comme la fosse a 710 *mètres et que la po*telle remplie d'eau mesure 10 mètres, les deux cages ont été précipitées dans l'horrible abime de plus de 300 mètres.

Cette masse de cinq mille kilos s'est abattue dans le fond, écrasant, mutilant horriblement les seize malheureux de la cage montante. Tous ont été tués sur le coup. Ce sont des pères de famille.

Les ingénieurs ont immédiatement organisé les secours. On ne pourra arriver à l'endroit où gisent les victimes que dans un temps assez long, le câble faisant défaut et la descente présentant de grandes difficultés.

Devant le charbonnage se tient tout le temps une foule anxieuse.

FRIBOURG

Association des mères chrétiennes allemandes. — Ensuite d'une résolution prise pendant la mission allemande, approuvée et bénie par Sa Grandeur Monseigneur Déruaz, une section allemande de l'Association des mères chrétiennes a été fondée dimanche, à l'église Notre Dame ; une centaine de mères de familles s'y sont trouvées pour entendre un sermon de M. le chanoine Kleiser sur l'utilité d'une semblable association, surtout au point de vue de l'éducation des enfants, si souvent trop négligée dans les villes.

Le nombre des inscriptions s'élève déjà à 80. C'est donc un heureux commencement dans l'esprit du B. Canisius, qui s'est tant préoccupé de l'éducation et de l'instruction *des enfants de Fribourg, si bien que, comme* il est raconté, il réunissait souvent les enfants sur la place Notre-Dame pour leur faire le catéchisme.

Commers en l'honneur de l'empereur d'Allemagne. — Les étudiants allemands de l'Université de Fribourg organisent pour mercredi soir, un *Kaiser Kommers* pour fêter l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté l'empereur Guillaume II. On annonce la participation personnelle de l'ambassadeur d'Allemagne et de l'ambassadeur de Bavière auprès de la Confédération.

Les autorités cantonales et communales envoient des délégués à cette fête ; à laquelle les autres Sociétés académiques seront représentées par des délégations.

Le Kaiser Kommers sera grandiose. Il aura lieu à la halle de gymnastique, aux Grand'Places.

Syndicat de Domdidier. — Résultat du concours du 28 octobre 1897 :

SECTION PIE-ROUGE

Propriétaires	Ire classe Nombre	Ire classe Points	IIe classe Nombre	IIe classe Points
1. Dubey, Didier, député, à Domdidier (aux Granges)	2	18	5	21
2. Chardonnens, Joseph-Noé, à Domdidier			2	7
3. Corminbœuf, Joseph, bally, à Domdidier			4	16
4. Lottaz, Florentin, fermier, à Domdidier	2	17	1	4
5. Corminbœuf, Edouard, thorêt, à Domdidier			1	6
6. Corminbœuf, Jacques, ffeu Pétre, à Domdidier	2	17	2	7
7. Besson, Charles, à Domdidier			1	5
8. Godel, Constant, fermier, à Domdidier			1	5
9. Corminbœuf, Sylvestre, au notaire, à Domdidier			2	7
10. Gachoud, Pierre, à Eissy, à Domdidier	1	9	1	3
11. Fornerod, Didier, au blanc, à Domdidier			4	17
12. Despond, l'hoirie de Joseph, à Domdidier	3	25	5	19
13. Corminbœuf, Joseph, au tailleur, à Domdidier			3	10
14. Favre, Ulrich, aubergiste, à Domdidier	1	8	1	3
15. Corminbœuf, Julien, ffeu Alfred, à Domdidier			1	5
16. Dubey, Joseph, ffeu Didier, à Domdidier	1	9	2	9
17. Corminbœuf, Jacques, thorêt, à Domdidier			2	9
18. Corminbœuf, Jean, scieur, à Domdidier			3	11
19. Gachoud, Jacques, ff. Pierre, à Domdidier			1	3
20. Abréel, Edouard, meunier, à Domdidier (Coppet)			5	15
21. Corminbœuf, Frantz, capitaine, à Domdidier (Eissy)			2	11
22. Chardonnens, François, gras, à Domdidier			1	6

TAUREAUX :

Galant, pie-rouge, 3 ½ ans, primé en IIe classe, par 75 points.

Sultan, pie-rouge, 2 ½ ans, primé en IIIe classe, par 65 points.

Les deux appartenant à M. Dubey, député, aux Granges.

M. SOUSSENS, *rédacteur.*

La croissance et son traitement

Rien de sérieux au début de ces croissances suspectes. L'enfant est simplement délicat pour employer le terme d'usage. *Mais la croissance* va mettre en œuvre chez lui tous les processus physiologiques de la nutrition. Si elle évolue sur un terrain taré par l'hérédité ou par le milieu et qu'un facteur pathogène intervienne, alors on verra survenir, suivant telle ou telle circonstance individuelle ou héréditaire, le rachitisme, la chorée, la chlorose, la périostite phlegmoneuse diffuse, l'ostéo-myélite, la scrofulose, la tuberculose.

Il est donc de la plus haute importance de surveiller de très près l'évolution de la croissance et de lui venir en aide, de la traiter en un mot

Dans l'immense majorité des cas, il y a en dehors des facteurs hygiéniques purs, utilité de recourir :

1° Aux préparations de chaux (et surtout au lacto-phosphate de chaux qui aideront aux formations ou aux réparations osseuses :

2° Au tonique par excellence : le quinquina ;

3° A la viande (qui fera du muscle).

Le *Vin de Vial* qui contient par cuillerée les principes actifs de 2 grammes de quinquina, 30 grammes de viande et 50 centigrammes de lacto-phosphate de chaux, pourvoit de la façon la plus heureuse à cette triple indication générale de la croissance.

D. DELMIS,

(Extrait du *Bulletin médical* et de la *Gazette des hôpitaux.*

CHAMPAGNE DOYEN

Seul représentant pour le canton
GUSTAVE VICARINO
négt en vins, rue des Alpes
FRIBOURG

ON CHERCHE A LOUER

pour le 25 juillet, 2 ou 3 chambres attenantes, pouvant servir de **bureaux.**

Le 1er étage d'un immeuble bien situé pourrait aussi convenir. S'adresser, sous H120F, à l'agence de publicité **Haasenstein et Vogler, Fribourg.** 110

A vendre d'occasion

une belle machine à coudre (Singer) à pied ou à main.

S'adresser à **J. Bættig, rue du Pont-Suspendu, 88.** 179

Campagne à louer

A louer, dès le printemps, à 20 minutes de la ville, une campagne, comprenant **belle maison d'habitation,** remise, écurie, serre, grand jardin avec cour, le tout clôturé.

S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein & Vogler, Fribourg,* sous H230F. 186

Vente aux enchères publiques

L'office des faillites de la Sarine exposera en vente, *vendredi 28 janvier,* dès 2 heures de l'après-midi, à Beauregard : 1 baraque à transporter, construite en planches et couverte en tuiles et une grande quantité de couleurs, vernis, essences, huiles, pinceaux, etc. H227F 182

Bel appartement

à louer, pour le 25 juillet prochain, exposé au soleil, 6 pièces, mansardes, eau à la cuisine, cave, galetas, grenier, bûcher et cour, situé Grand'-Fontaine N° 13

S'adresser à **M. Honoré Von der Weid,** à **Romont.** 184

MISES PUBLIQUES

Pour cause de résiliation de bail, Jean Hosstetiler, fermier, à **Cormérod,** exposera en vente, par voie de mises publiques, devant la pinte de l'Espérance, à Cormérod, le jeudi 27 janvier courant, dès les 10 heures du matin : 7 mères-vaches prêtes au veau, 2 génisses portantes, 1 jument de 6 ans, 1 gros char à pont tout neuf, 1 petit char à ressorts, également neuf, et divers instruments aratoires trop longs à détailler.

183-101 Pour l'exposant :
A. WERRO, syndic.

COMBUSTIBLES
EMILE PILLOUD

Avenue de la gare
FRIBOURG

Houille de flammes
Houille de forge
Anthracite belge
Coke de gaz. — Coke dur
Briquettes de lignite
Charbon de bois, foyard, etc.
Bois de chauffage coupé à la machine

LAIT
DES
Alpes bernoises
TOUJOURS
BIEN FRAIS
Pharmacie H. Cuony.

PIANOS *Location. — Echange Vente.* — **Accordage.** Magasin de musique et instrum. en tous genres
OTTO KIRCHHOFF
177 rue de Lausanne, à **Fribourg**

Demandez échantil. des meilleures
MI-LAINES DE BERNE
à *Walther Gygax,* fabricant, *Bleienbach*

ON DEMANDE

à acheter des **obligations** de la Ville et de l'État de Fribourg.

Adresser les offres, *par écrit,* à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler,* Fribourg, sous H161F. 140

MISES PUBLIQUES

Pour cause de cessation de bail, Isidore Ding, à Nuvilly, exposera en mises publiques, le lundi 31 janvier, dès les 10 heures du matin, devant son domicile :

1 bon cheval de trait, hors d'âge, 1 jument poulinière portante, 1 pouliche de deux ans, 1 paire de bœufs de trois ans, 1 dite de deux ans et un d'un an, 10 mères-vaches portantes ou fraîches vêlées, 4 génisses portantes, 2 d'un an, 5 porcs de quatre mois, 3 brebis avec agneaux, chars à échelles, colliers, 1 charrue *brabant et 2 belges, etc.* 164-95

Favorables conditions de paiement.

HOTEL BELLEVUE

Continue à faire des **Pâtés froids à la Française,** ainsi que la gelée au vin, très recommandée pour les malades. H212F 166

On demande à louer

pour le 25 juillet, **un appartement** de 3 à 4 chambres, situé de préférence dans le quartier du Bourg.

S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H216F. 171-98

On demande pour une fabrique de cirage, d'encaustique et articles à polir, un bon

représentant à la provision

visitant tout le *canton de Fribourg,* bien introduit auprès de la clientèle. Les meilleures références sont exigées.

S'adresser, en envoyant renseignements, sous chiffres H674L, à l'agence de pubicité *Haasenstein et Vogler, Lausanne.* 175

Les couvertures de chevaux d'armée si recherchées, restées d'une livraison à cause de défauts de tissage dans la bordure qui n'a pas été bien exécutée, seront vendues au prix très réduit de **fr. 5.75** pièce. Ces couvertures épaisses sont chaudes comme une fourrure, d'une dimension d'environ 150 × 180 cm. (couvrant donc presque tout le cheval), brunes, avec coins cousus en rouge et trois larges raies (bordure), conviennent aussi merveilleusement comme couvertures de lit.

Envoi seulement contre remboursement.

L. FABIAN, *Bâle.*

Je m'engage à rembourser le montant payé pour les envois qui ne conviendront pas. H379Q 185

LE MASTIC de Schweyer mastique tous les objets cassés avec une *consistance illimitée.*

En verres, à 35 et 60 cent., chez **Alphonse Christinaz,** drog., rue de Lausanne, 134. 2334

E. GRAND, avocat

a ouvert son étude au rez-de-chaussée de la maison de feu M. le docteur Badoud, vis-à-vis de l'Hôtel-de-Ville, à Romont. H113F 101-56

Efficace apéritif!

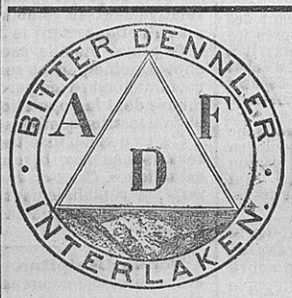

37 ans de succès
57 médailles et diplômes

Avec ou sans eau, c'est une boisson domestique incomparable. Répandu sur tout l'univers.

Très recommandé par beaucoup de médecins. 894

Exigez toujours du veritable
BITTER DENNLER

ÉTUDE DE NOTAIRE

Jules Ræmy, *Notaire cantonné dans le district de la Sarine, a ouvert son Etude* **Maison de Ville, à Fribourg.** 2501

On offre à vendre, à Fribourg

pour cause de partage, un immeuble comprenant :

CAFÉ-BRASSERIE

Grande salle, jeux de quilles, jardin, terrasse ; le tout bien situé.

S'adresser à **M. Ræmy,** notaire, à **Fribourg.** H4296 41

CACAO A L'AVOINE
Marque (Cheval blanc)

est le meilleur et le plus sain déjeuner pour chacun. — Il contient des matières nutritives inestimables pour enfants et *personnes faibles* d'estomac. — **Il est très recommandé par un grand nombre de médecins suisses les plus renommés.** — Il est le meilleur en son genre.

Prix par **carton en 27 tablettes Fr. 1.30** emballage
» » **paquet en poudre** » **1.20** rouge

Seuls fabricants : MULLER & BERNHARD, COIRE, fabr. de cacao.

Pour les personnes DÉLICATES de la POITRINE, contre les REFROIDISSEMENTS, l'ENROUEMENT et la TOUX, on emploie les

EMPLÂTRES
POREUX
d'ALLCOCK

remède le meilleur contre le LUMBAGO les RHUMATISMES et TOUTES les DOULEURS, ENTORSES et FOULURES.

PRIX : Fr. 1.—pièce.

En vente partout dans le monde entier, chez tous les pharmaciens et droguistes.

N'ACHETEZ QUE LES
EMPLÂTRES d'ALLCOCK
ET REFUSEZ TOUTE AUTRE MARQUE.

Votre
commerce

pour lequel vous dépensez de grosses sommes en loyer, salaires et autres frais généraux

ne marche pas ?

Vous pouvez être persuadé que, sans vous en douter, c'est bien par

VOTRE PROPRE FAUTE!

Pourquoi ne recourez-vous pas au moyen auquel toute

maison florissante

doit aujourd'hui son succès, soit à une publicité bien comprise. Pour n'importe quel journal de la ville, du pays et de l'étranger, il suffit de s'adresser à l'agence Haasenstein et Vogler, fermière des principaux journaux et qui, de ce fait, pourra vous favoriser d'une façon exceptionnelle